

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE

POINTS PROPOSES PAR L'ARGENTINE

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR L'AMBASSADEUR
D'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a reçu, de l'Ambassadeur d'Argentine, auprès de
l'Organisation des Nations Unies, la lettre dont le texte suit :

New-York, le 21 juillet 1948

J'ai l'honneur de prier votre Excellence de bien vouloir, à la
demande du Gouvernement argentin, inscrire à l'ordre du jour provisoire
de la troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, les points
suivants :

(1) Convocation d'une conférence générale conformément à l'Article 10
de la Charte aux fins d'étudier la question du veto au Conseil de sécurité

(2) Admission, à l'Organisation, de l'Italie et de tous les Etats
dont la demande d'admission a recueilli sept voix au Conseil de sécurité;

(3) Augmentation à vingt-quatre du nombre des Etats Membres
représentés au Conseil économique et social.

(signé) José ARCE

Ambassadeur d'Argentine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies
